Les organisations syndicales Snuipp-FSU, Sden-CGT, Se-UNSA, Snudi-FO et Sgen-CFDT dénoncent les procédés utilisés par l'inspecteur d'académie dans le cadre de la préparation de la carte scolaire 2009.

Elles ont refusé de se rendre à un groupe de travail prévu le lundi 19 janvier 2009 au motif que celui-ci semblait prématuré (initialement il devait se tenir un mercredi et il a été reporté à leur demande). En effet, le CTPA (réunion académique) censé étudier la répartition de la dotation académique entre les départements bretons n'était prévu que le lendemain, le mardi 20. De quoi auraient-elles pu discuter sans connaître l'enveloppe des moyens mis à disposition ou retirés ?

En outre, elles se demandent quelle valeur il aurait fallu accorder aux documents qui leur auraient été remis à cette occasion ?

Les documents préparatoires ne leurs seront remis que le mercredi 21, soit deux jours ouvrables avant la tenue du CTPD prévu le lundi 26 ! Encore une fois, elles ne peuvent que constater l'absence de fiabilité de la parole institutionnelle puisque légalement, ces documents auraient dû leur parvenir au minimum une semaine avant le CTPD. C'est tout le travail de contrôle auprès des écoles des données fournies par l'administration qui est rendu impossible.
En outre, les remontées des écoles nous prouvent combien l'administration s'affranchit des instances consultatives (CTPA, CTPD, CDEN) pour annoncer quasi officiellement aux écoles les mesures déjà prises. Voilà une conception du dialogue social et paritaire bien particulière…

Enfin, pour couronner le tout, elles s'interrogent sur le calendrier défini par l'inspecteur d'académie visant à mener au pas de charge ces opérations de carte scolaire, un à deux mois avant les départements voisins (en Ille-et-Vilaine, le CTPD est prévu le 26 mars…). En outre, en cas de report du CDEN, celui-ci aurait lieu pendant les congés d'hiver ! Quand on voit le nombre très élevé de fusions d'écoles proposées, d'après ce que nous font remonter les collègues, on peut se demander si l'objectif de l'administration n'est pas de couper court à toute contestation, d'empêcher toute réflexion de se développer, en vue de préparer le terrain à l'installation des EPEP une fois que la proposition de loi les concernant aura été adoptée par le parlement ?

Dans ces conditions, les organisations pré-citées s'adressent à l'inspecteur d'académie pour exiger le report des opérations de carte scolaire après les congés de février, afin de se donner le temps de la réflexion et de la concertation, comme c'est le cas dans les trois autres départements bretons.

Elles envisagent également de proposer à l'ensemble de la profession dans les toutes prochaines semaines des actions unitaires.